

**Bilan compte de résultat Période du 01/12/2023 au 30/09/2025 pour la société ZAAZ CONSULTANTS, siret :98208112700010  
- BILAN ACTIF -**

	N Brut	N Amort. et prov.	N Net	N-1 Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Capital souscrit non appelé (I)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Frais d'établissement (II)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		
Concessions, brevets et droits similaires	2 000,00	136,67	1 863,33	0,00		
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres immobilisations corporelles	4 680,49	2 572,36	2 108,13	0,00		
Immobilisations en cours, Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Immobilisations financières (1)</b>						
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00		
Créances rattachées à participations	0,00	0,00	0,00	0,00		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres titres immobilisés	15,00	0,00	15,00	0,00		
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)</b>			<b>6 695,49</b>	<b>2 709,03</b>	<b>3 986,46</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stock et en-cours</b>						
Matières premières et approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00		
En cours de production	0,00	0,00	0,00	0,00		
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00		
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Créances (2)</b>						
Clients et comptes rattachés	7 411,90	0,00	7 411,90	0,00		
Autres créances	11,73	0,00	11,73	0,00		
Charges constatées d'avance	241,00	0,00	241,00	0,00		
Capital souscrit et appelé, non versé	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
Actions propres	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres Titres	7 721,75	230,09	7 491,66	0,00		
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0,00	0,00	0,00	0,00		
Disponibilités	2 367,77	0,00	2 367,77	0,00		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>			<b>17 754,15</b>	<b>230,09</b>	<b>17 524,06</b>	<b>0,00</b>
Frais émissions des emprunts (V)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Primes remboursements emprunts (VI)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Ecart de conversion de conversion actif (VII)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)</b>			<b>24 449,64</b>	<b>2 939,12</b>	<b>21 510,52</b>	<b>0,00</b>

*Certifié conforme.*



**Bilan compte de résultat Période du 01/12/2023 au 30/09/2025 pour la société 2AAZ CONSULTANTS, siret :98208112700010**  
**- BILAN PASSIF -**

	N	N-1
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé: 1 000,00 )	1 000,00	0,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Ecart d'équivalence	0,00	0,00
Réserves légales	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 309,34	0,00
Situation Nette	<b>12 309,34</b>	<b>0,00</b>
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>12 309,34</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	0,00	0,00
Avances conditionnées	0,00	0,00
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (2)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155,93	0,00
Dettes fiscales et sociales	3 876,48	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	5 168,77	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>9 201,18</b>	<b>0,00</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>21 510,52</b>	<b>0,00</b>

*Certifié conforme.*

**2AAZ CONSULTANTS**

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €

Siège social : 29 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG

982 081 127 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux Octobre, à quatorze heures,

L'associé unique de la société **2AAZ CONSULTANTS**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100, ayant son siège social au 29 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 982 081 127 (ci-après, la "**Société**"), s'est réuni en assemblée générale mixte, au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Arthur ZIMMERER**

Demeurant 29 rue de Molsheim 67000 Strasbourg

Associé unique de la Société, propriétaire de 100 parts sociales de la Société, numérotées de 1 à 100 ;

Seul associé de la Société et représentant en cette qualité la totalité des 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100, composant le capital social de la Société.

Monsieur Arthur ZIMMERER préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée générale accompagnée des pouvoirs des associés représentés par des mandataires le cas échéant ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025 ;

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard ;
- Rémunération de Monsieur Arthur ZIMMERER en sa qualité de Gérant de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Décision à prendre en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce ;

\*\*\*

- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président précise que la Société répondant aux critères définis par l'article L. 232-1, IV du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, il n'a pas été établi de rapport de gestion dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025, comme l'y autorisent les dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi que les statuts de la Société.

Puis, le Président présente et commente les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 avant de donner lecture à l'assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 11 309.34 € comme suit :

**Sommes à affecter :**

Bénéfice de l'exercice	11 309.34 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>11 309.34 €</b>

**Affectation adoptée :**

Au compte "Réserve Légale" qui s'élève ainsi à	100.00 €
Au compte "Réserve Facultative" qui s'élève ainsi à	11 209.34 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>11 309.34 €</b>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 12 309.34 €. La réserve légale est entièrement dotée.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

A. Z

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

***Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.***

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'associé unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 12 309,34 €, soit un montant supérieur à la moitié du capital social, et décide de poursuivre l'activité dans les conditions actuelles.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'associé unique décide d'approuver et de fixer la rémunération brute annuelle de Monsieur Arthur ZIMMERER, gérant de la Société, à la somme de 5 000 €, à laquelle s'ajoute une cotisation de 333 € au titre d'un contrat de mutuelle facultatif (type Madelin), pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

L'assemblée prend acte des remboursements de frais professionnels effectués au bénéfice du gérant, correspondant à des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société et dûment justifiées.

## SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

**Monsieur Arthur ZIMMERER**

Gérant

Le 22/10/25





# 2AAZ CONSULTANTS

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 21 511€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 11 309€.

L'exercice a une durée de 22 mois, couvrant la période du 01/12/2023 au 30/09/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice :

#### Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

#### Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

*Certifié conforme.*



A.A

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT :

### ACTIF :

#### Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :
- immobilisations non décomposables :

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur Brute fin exercice
Fonds Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	2 000	-	2 000
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	4 680	-	4 680
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>6 680</b>	<b>-</b>	<b>6 680</b>

A7

- Amortissements :

Amortissements	Valeur début exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	-	137	-	137
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	1 450	-	2 572
<b>TOTAUX</b>	<b>1 450</b>	<b>1 450</b>	<b>-</b>	<b>2 709</b>

- Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

- Amortissements dérogatoires :

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 01/01/2005 des règlements CRC 2002-10 et 2004-6, figurent désormais en amortissements dérogatoires les amortissements suivants :

- Amortissements dérogatoires résultant de la durée : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés selon la durée d'usage (durée fiscale) et les amortissements calculés selon la durée réelle d'utilisation.
- Amortissements dérogatoires résultant de la base d'amortissement : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés sur le coût d'entrée en immobilisations et les amortissements calculés sur cette même valeur, diminuée de la valeur résiduelle.
- Amortissements dérogatoires résultant de la méthode d'amortissement : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire, considéré comme mode économique. La provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 0 euros au 30/09/2025.

### • Dépréciation Actif Immobilisé :

Dépréciation des autres Actifs	Début exercice	+ Dotation	- Reprise	Fin exercice
Immobilisations	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	-	-	-

### • Précisions sur éléments actifs immobilisés :

#### *Fonds Commercial :*

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.



#### *Frais de Recherche et de Développement :*

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale. La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Comptabilisation en charges : montant comptabilisé au cours de l'exercice.

### Autres Participations :

Filiales détenues de 10% à 50 %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Prêts et avances consenties	Cautions	Dividendes encaissés

### Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	230	-	230
<b>TOTAUX</b>	-	230	-	230

## Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
<i>Intérêts Cours</i>	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres Produits</i>	Facture à Établir	272
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
<b>TOTAL</b>		<b>272</b>

## État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		7 424	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
	T.V.A	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		241	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>7 665</b>	-	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>		-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>		-	-	-
<i>Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)</i>		-	-	-

### Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	7 722	-
Banques	2 368	-
TOTAUX	10 090	-

VMP	Prix Marché	Bilan	Ecart
Valeurs Mobilières de Placement	7 926	7 722	204

### Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FRAIS RESEAU OPS	50,00		
FRAIS RESEAU RCS	125,58		
FRAIS NUMERO LEI	65,42		

**PASSIF :****Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	100	10,00

Libellé	Solde ouverture	Affectation Résultat	Autres variations		Solde Clôture
			+	-	
Capital Social	1 000				1 000
Réserve légale					-
Réserves statutaires, contractuelles					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves					-
Report à nouveau					-
Résultat de l'exercice					11 309

La société détient 0 % de ses propres actions.

*Act*

## État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	-	-	-
<i>Dont emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Dont emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>	-	-	-	-

## Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	1 276
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	127
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 403</b>	

## COMPTE DE RÉSULTAT :

## Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export et intra-communautaire	Total
Marchandises	-	-	-
Production de biens	-	-	-
Production de services	38 417	-	38 417
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>38 417</b>	<b>-</b>	<b>38 417</b>

A.G.

## Résultat Financier :

	N	N-1
Produits Financiers de Participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	49	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48	-
Total Produits Financiers	97	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	230	-
Intérêts et charges assimilées	850	465
Autres charges financières	-	-
Pertes de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total charges financières	1 080	465
Résultat financier	-983	-465

## Résultat Exceptionnel :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits Exceptionnels sur Opération en capital	-	-
Reprise pour provisions pour risques et charges	-	-
Total produits exceptionnels	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	135
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	-	135
Résultat exceptionnel	-	-135

A. Z

**Impôts sur les sociétés :**

	Résultat avant IS	Impôt taux réduit	Impôt taux normal	Résultat Net
Résultat Courant	12 977			
Résultat Exceptionnel	-			
<b>TOTAUX</b>	<b>12 977</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes		
Autres prestations		
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Autres Informations Spécifiques :****Rémunération des dirigeants :**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Informations sur les Parties Liées :**

Liste des transactions au sens de l'article R123-199-1 du Code de Commerce :

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation

**Effectif moyen :**

Pas de salariés.

**Engagements Financiers donnés et reçus :**

Type Engagement	Engagement donné	Engagement reçu
Montant des créances cédées non échues, y compris les effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Garantie d'actifs et de passifs		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements pris en matière de pensions		
Autres engagements donnés		
Dont concernant les dirigeants		
Dont concernant les filiales		
Dont concernant les participations		
Dont concernant les autres entreprises liées		

**Engagements de dettes assorties de sûretés réelles :**

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	

A 

